

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 633

28 mars 2006

SOMMAIRE

3 Nations S.A., Luxembourg	30383	xembourg	30351
3 Nations S.A., Luxembourg	30383	Grande Corniche S.A., Luxembourg	30349
Ada Consulting S.A., Luxembourg	30338	Grande Corniche S.A., Luxembourg	30349
Ada Consulting S.A., Luxembourg	30338	HBI Delta GP, S.à r.l., Niederanven	30343
Aeco S.A., Luxembourg	30382	Heerburg Finance S.A., Luxembourg	30366
Alexa International S.A., Luxembourg	30357	HK Concept, S.à r.l., Steinfort	30382
Amco Invest, S.à r.l., Luxembourg	30360	HK Fashion Partners, S.à r.l., Frisange	30341
APO Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	30370	IAM Luxembourg S.A., Luxembourg	30357
Ardex Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	30351	Ibisland S.A., Luxembourg	30383
Ardex Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	30351	Immobilière Haemeldang S.A., Alzingen	30380
Arner Food S.A., Luxembourg	30356	Inter-Allied, S.à r.l., Luxembourg	30348
Baltic Assets S.A., Luxembourg	30382	Inter-Allied, S.à r.l., Luxembourg	30348
BCF Photonics I, S.à r.l., Luxembourg	30370	Inter-Allied, S.à r.l., Luxembourg	30348
BCF Photonics II, S.à r.l., Luxembourg	30368	International Motor Rings S.A., Luxembourg-Kirchberg	30358
Belgofin Holding S.A., Luxembourg	30368	International Motor Rings S.A., Luxembourg-Kirchberg	30359
Boreana S.A., Luxembourg	30384	IPEF III Holdings N° 11 S.A., Luxembourg	30348
Boreana S.A., Luxembourg	30384	IPEF III Holdings N° 11 S.A., Luxembourg	30348
Brixen S.A., Luxembourg	30357	Kanto S.A., Luxembourg	30358
CA.P.EQ. Natexis S.A., Luxembourg	30381	Kravid, S.à r.l., Luxembourg	30350
Caffé Valentino Centro Europa, S.à r.l., Weiler-la-Tour	30357	Langers et Co S.A., Luxembourg	30350
Carrosserie Schintgen, S.à r.l., Gonderange	30358	Leby Investissements S.A., Luxembourg	30349
CCE Holdings (Luxembourg) Commandite S.C.S., Howald	30356	Lou Colibri S.A., Luxembourg	30341
CEDPC S.A., Compagnie Européenne de Développement et de Promotion Culturels, Luxembourg	30349	Lux-Tri Services, S.à r.l., Schifflange	30341
CEDPC S.A., Compagnie Européenne de Développement et de Promotion Culturels, Luxembourg	30349	LV Investissement Afrique, S.à r.l., Luxembourg	30356
Continental Barley Holding S.A., Luxembourg	30381	Marbrerie Michelini Distribution S.A., Bettembourg	30368
Ets. Léon Steffes S.A., Alzingen	30381	MIC Finance S.A.H., Luxembourg	30384
F.R.A.L. Holding S.A., Luxembourg	30341	MIC Finance S.A.H., Luxembourg	30384
Financière Plus Luxembourg S.A., Luxembourg	30366	Millennium S.A., Luxembourg	30350
Financière Plus Luxembourg S.A., Luxembourg	30367	Morsa Capital S.A., Luxembourg	30380
Fintek International S.A., Luxembourg	30370	N&W, S.à r.l., Luxembourg	30368
Fleuri S.A., Luxembourg	30357	Northwind Holding S.A., Luxembourg	30341
GoldenTree Asset Management Lux II, S.à r.l., Luxembourg		Opulentia Holding S.A., Luxembourg	30340
		Opulentia Holding S.A., Luxembourg	30340
		Opulentia Holding S.A., Luxembourg	30340
		Opulentia Holding S.A., Luxembourg	30340
		Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Luxembourg	30339

Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Luxembourg	30339	Savint Holding S.A., Luxembourg	30350
Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Luxembourg	30339	Scan Inter S.A.H., Luxembourg	30383
Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Luxembourg	30339	Silvtrade A.G., Wasserbillig	30383
Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Luxembourg	30339	SL2I, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	30347
Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Luxembourg	30339	SL2I, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	30347
Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Luxembourg	30339	Solarpower S.A., Grevenmacher	30371
Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Luxembourg	30339	Solvay Pharmaceuticals, S.à r.l., Luxembourg ...	30376
Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Luxembourg	30339	Solvay Pharmaceuticals, S.à r.l., Luxembourg ...	30380
Plastmat International S.A., Luxembourg	30358	Sopatra S.A.H., Luxembourg	30338
Portofino Properties S.A., Luxembourg	30360	Sorti S.A., Luxembourg	30382
Portofino Properties S.A., Luxembourg	30360	TGI, S.à r.l., Luxembourg	30365
Ravago Holding S.A., Luxembourg	30350	TGI, S.à r.l., Luxembourg	30365
Realty Business Center S.A., Windhof	30342	Thieltges-Zunker, S.à r.l., Mertert	30370
Realty Business Center S.A., Windhof	30342	Third Eye, S.à r.l., Luxembourg	30381
Rivipro S.A., Luxembourg	30358	Toucanair S.A., Luxembourg	30382
Samuel Couchy, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	30346	Uzes S.A., Luxembourg	30381
Samuel Couchy, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	30346	W.L.F. World Line Formula S.A., Luxembourg ...	30356
		Walvek S.A., Luxembourg	30356

SOPATRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 61.361.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 9 décembre 2005

- L'Assemblée accepte la démission de Mlle Geneviève Baue et de Mlle Armelle Beato de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement la société FMS SERVICES S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et la société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, qui termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

- L'Assemblée accepte la démission de Mme Fernande Poncin de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Eric Herremans, sous-directeur, Luxembourg.

Pour extrait conforme

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000025.3/1023/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ADA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 71.875.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000299.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ADA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 71.875.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000325.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

PETROLEUM RESOURCES HOLDING A.G. LUXEMBURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 22.319.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005. Signature.
(113933.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

PETROLEUM RESOURCES HOLDING A.G. LUXEMBURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 22.319.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005. Signature.
(113935.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

PETROLEUM RESOURCES HOLDING A.G. LUXEMBURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 22.319.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005. Signature.
(113939.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

PETROLEUM RESOURCES HOLDING A.G. LUXEMBURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 22.319.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005. Signature.
(113941.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

PETROLEUM RESOURCES HOLDING A.G. LUXEMBURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 22.319.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005. Signature.
(113945.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

PETROLEUM RESOURCES HOLDING A.G. LUXEMBURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 22.319.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005. Signature.
(113947.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

30340

OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 45.865.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2002 et avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social de la société a été converti de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69. Le capital social est dorénavant fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / C. Day-Royemans

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114148.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 45.865.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2002, la décision des Administrateurs du 20 novembre 2000 de coopter Mme Alice Söderholm au Conseil d'administration a été ratifiée.

Les mandats des Administrateurs Mme Alice Söderholm, Lill Jan Plan 1, S-11425 Stockholm, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, ainsi que celui du Commissaire aux comptes Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / C. Day-Royemans

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114144.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 45.865.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2003, AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Isabelle Arend démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114145.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 45.865.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPULENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(114272.3/1017/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

LUX-TRI SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R. C. Luxembourg B 86.316.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06504, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2005.

Pour LUX-TRI SERVICES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(113825.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

F.R.A.L. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.502.

—
Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113827.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

HK FASHION PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.502.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06507, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2005.

Pour HK FASHION PARTNERS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(113828.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

NORTHWIND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.620.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113830.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

LOU COLIBRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 42.658.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08202, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

A. Schwachtgen

Notaire

(000001.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

REALTY BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.565.

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.
Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REALTY BUSINESS CENTER S.A., avec siège social à L-4499 Limpach, 12, rue du Ruisseau, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.565, constituée sous la dénomination GLOBAL ASSOCIATES IMMOBILIERE S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1446 du 7 octobre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné, en date du 2 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1170 du 7 novembre 2003 et en date du 4 mai 2004, publié au Mémorial C, numéro 709 du 9 juillet 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mathias Von Der Decken, employé privé, demeurant à Hagen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-4499 Limpach, 12, rue du Ruisseau, à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, WBC, Bloc A et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4499 Limpach, 12, rue du Ruisseau, à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, WBC Bloc A.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase). «Le siège social est établi à Windhof.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Von Der Decken, P. Pierrard, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 décembre 2005, vol. 433, fol. 90, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée, à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 janvier 2006.

A. Weber.

(003557.3/236/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

REALTY BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(003559.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

**HBI DELTA GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KPI RESIDENTIAL PROPERTY 3, S.à r.l.).
Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 108.364.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 109.134, incorporated initially under the name of KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. by deed drawn up on 22 June 2005 by the Notary Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») (the «Sole Shareholder»).

The articles of incorporation of the Sole Shareholder have been amended pursuant to several deeds as follows:

- the name of the Company has been changed from KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. into HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 11 July 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the Articles have been redrafted by a deed drawn up by the notary Hellinckx, undersigned, on 18 July 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the corporate capital of the Company has been increased from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred nine thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 109,525.-) by a deed drawn up by the notary Hellinckx, resident à Mersch, on 20 July 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the corporate capital of the Company has been increased from one hundred nine thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 109,525.-) to two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 235,775.-) by a deed drawn up by the notary Hellinckx, pre-named, on 22 July 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the name of the Company has been changed from HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. into HBI, S.à r.l. and the corporate capital of the Company has been increased from two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 235,775.-) to three hundred and twelve thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 312,575.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 27 July 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the corporate capital of the Company has been increased from three hundred twelve thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 312,575.-) to three hundred twenty thousand and three hundred Euro (EUR 320,300.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 28 July 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the corporate capital of the Company has been increased from three hundred twenty thousand and three hundred Euro (EUR 320,300.-) to four hundred seventy-one thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 471,175.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 10 August 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the corporate capital of the Company has been increased from four hundred seventy-one thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 471,175.-) to four hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 488,175.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 11 August 2005, not yet published in the Mémorial C; and

- the corporate capital of the Company has been increased from to four hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 488,175.-) to five hundred twelve thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 512,675.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 12 August 2005, not yet published in the Mémorial C;

in its capacity as Sole Shareholder of KPI RESIDENTIAL PROPERTY 3, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital fixed at EUR 12,500.- having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 108.364 and incorporated by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 24 May 2005, and whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13.1. of the Articles and of articles 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Resolutions

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from KPI RESIDENTIAL PROPERTY 3, S.à r.l. into HBI DELTA GP, S.à r.l. and to amend subsequently the beginning of article 1 of the Articles so as to reflect the taken decision, which shall read as follows:

«There is formed a private limited liability company under the name HBI DELTA GP, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and... ».

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the Articles relating to the representation of the Company, which shall now read as follows:

«10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 of the Articles relating to the delegation by the Board of Managers, which shall now read as follows:

«11. Delegation and agent of the board of managers

11.1. Any Manager may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. Any Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

«14.1. The Company's financial year starts the seventeenth of August and ends on the sixteenth of August of each year.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves, following the previous resolution, to extend the duration of the first business year from 30 June 2005 to 16 August 2005.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 109.134, constituée initialement sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 22 juin 2005 par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») (l'«Associé Unique»);

Les statuts de l'Associé Unique ont été modifiés en vertu de plusieurs actes:

- la dénomination de la Société a été changée de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C;

- les Statuts ont été refondus en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, soussigné, en cours de publication au Mémorial C;

- le capital de la Société a été augmenté de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (109.525,-) en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, résidant à Mersch, en cours de publication au Mémorial C;

- le capital de la Société a été augmenté de cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (109.525,-) à deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-quinze euros (235.575,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 22 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, précité, en cours de publication au Mémorial C;

- la dénomination de la Société a été changée de HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. en HBI, S.à r.l. et le capital de la Société a été augmenté de deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-quinze euros (235.575,- EUR) à trois cent douze mille cinq cent soixante-quinze euros (312.575,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 27 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C;

- le capital de la Société a été augmenté de trois cent douze mille cinq cent soixante-quinze euros (312.575,- EUR) à trois cent vingt-mille trois cents euros (320.300,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 28 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C;

- le capital de la Société a été augmenté de trois cent vingt-mille trois cents euros (320.300,- EUR) à quatre cent soixante et onze mille cent soixante-quinze euros (471.175,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 10 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C; et

- le capital de la Société a été augmenté de quatre cent soixante et onze mille cent soixante-quinze euros (471.175,- EUR) à quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze euros (488.175,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 11 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C; et

- le capital de la Société a été augmenté de quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze euros (488.175,- EUR) à cinq cent douze mille six cent soixante-quinze euros (512.675,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 12 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C;

en qualité d'Associé Unique de KPI RESIDENTIAL PROPERTY 3, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.364 et constituée en vertu d'un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13.1. des statuts de la Société et aux articles 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resolutions

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de KPI RESIDENTIAL PROPERTY 3, S.à r.l. en HBI DELTA GP, S.à r.l. et par conséquent de modifier le début de l'article 1^{er} des Statuts de manière à refléter la décision prise, lequel a désormais la teneur suivante:

«There is formed a private limited liability company under the name HBI DELTA GP, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and... ».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des Statuts relatif à la représentation de la Société, lequel a désormais la teneur suivante:

«10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des Statuts relatif à la délégation par le Conseil de Gérance, lequel a désormais la teneur suivante:

«11. Délégation et agent du conseil de gérance

11.1. Tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Tout Gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1. des Statuts relatif à l'année financière, lequel a désormais la teneur suivante:

«14.1. L'année sociale commence le dix-sept août et se termine le seize août de chaque année.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide, à la suite de la résolution précédente, d'étendre la première année financière du 30 juin 2005 au 16 août 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, vol. 25CS, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

J. Elvinger.

(003598.3/211/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

SAMUEL COUCHY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 85.823.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Sonia Garcia, employée privée, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de

Monsieur Samuel Couchy, gérant de sociétés, demeurant à F-59330 Hautmont, 149, rue Gambetta, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 20 décembre 2005, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant;

- que Monsieur Samuel Couchy est l'associé unique représentant ainsi l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée SAMUEL COUCHY, avec siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération;

- que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 85.823;

- constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 747 du 16 mai 2002, et modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2005, non encre publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- et a requis le notaire d'acter la modification des statuts, comme suit:

Unique résolution

Modification de l'objet social avec modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objets:

- l'intermédiaire dans le domaine de la distribution de produits, matériels, et matériaux en rapport avec la construction; et

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La société pourra se porter garante des engagements des associés.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: S. Garcia, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 janvier 2006.

P. Decker.

(001974.3/206/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

SAMUEL COUCHY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 85.823.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 janvier 2006.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(001978.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

SL21, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.
R. C. Luxembourg B 105.347.

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.
Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jérôme Lhote, senior manager, demeurant à USA-NY 10014 New York, 241, Bleecker Street, détenteur de quarante (40) parts sociales, ici représenté par Monsieur Fabrice Maire, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2005.
- 2.- Monsieur Jean-Louis Gojecki, pilote de ligne, demeurant à F-57940 Metzervisse, 12, rue des Romains, détenteur de vingt (20) parts sociales, ici représenté par Monsieur Fabrice Maire, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2005.
- 3.- Monsieur Pierre Dondena, pilote de ligne, demeurant à F-57940 Metzervisse, 12, rue des Champs Fleuris, détenteur de vingt (20) parts sociales, ici représenté par Monsieur Fabrice Maire, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2005.
- 4.- Monsieur Fabrice Maire, dirigeant d'entreprises, demeurant à L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer, détenteur de vingt (20) parts sociales.
- 5.- Monsieur Emmanuel Heredia, auditeur interne, demeurant à F-75006 Paris, 22, rue des Canettes, détenteur de vingt (20) parts sociales, ici représenté par Monsieur Fabrice Maire, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2005.

Les quatre procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée SL21, S.à r.l., avec social à L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 105.347, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 313 du 8 avril 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer, à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.

En conséquence, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Maire, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 décembre 2005, vol. 433, fol. 89, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée, aux parties, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 janvier 2006.

A. Weber.

(003555.3/236/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

SL21, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.
R. C. Luxembourg B 105.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(003556.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

IPEF III HOLDINGS N° 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06824, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113831.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

IPEF III HOLDINGS N° 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06828, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113829.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

INTER-ALLIED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.694.

Rectificatif à la mention déposée le 19 décembre 2005

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(114129.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

INTER-ALLIED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.694.

Rectificatif à la mention déposée le 20 décembre 2005

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(114130.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

INTER-ALLIED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.694.

Rectificatif à la mention déposée le 20 décembre 2005

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(114132.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

GRANDE CORNICHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.824.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(113832.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

GRANDE CORNICHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.824.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(113835.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

LEBY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 93.680.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06799, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113833.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**CEDPC S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION
CULTURELS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.231.

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je donne ma démission en tant qu'administrateur de votre Société.

Je vous prie d'effectuer toutes les formalités de façon à ce que la présente démission soit enregistrée et publiée le plus tôt possible et que la décharge me soit accordée jusqu'à la date de la présente démission.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Claude Geiben.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000057.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

**CEDPC S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION
CULTURELS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.231.

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je donne ma démission en tant qu'administrateur de votre Société.

Je vous prie d'effectuer toutes les formalités de façon à ce que la présente démission soit enregistrée et publiée le plus tôt possible et que la décharge me soit accordée jusqu'à la date de la présente démission.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Nicolas Schaeffer jr.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000058.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

RAVAGO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 70.035.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08232, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAVAGO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(113834.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

MILLENNIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.423.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILLENNIUM S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(113836.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

SAVINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06788, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113837.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

LANGERS ET CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.573.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANGERS ET CO S.A.

LOUV, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(113838.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

KRAVID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 55.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06059, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

A. Schwachtgen

Notaire

(000002.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ARDEX INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.743.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL07985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature.

(113839.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

ARDEX INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.743.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL07998, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature.

(113841.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 112.969.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the third day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX II LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office c/o National Corporate Research, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America,

duly represented by Sébastien Binard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 25 October 2005.

This proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX II, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least two managers, who need not to be shareholders. There shall be two classes of managers: «Class A Manager» and «Class B Manager». There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will only be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 14.1. The managers of the Company do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 14.2. The Company shall, to the largest extent permitted by Luxembourg law, indemnify, hold harmless and, upon request advance expenses to, each person and his heirs, executors and administrators, against expenses (including attorney's fees), judgments, fines, and amounts paid in settlement reasonably incurred by him in connection with any threatened, pending or competed action, suit, investigation or proceeding to which he may be made a party or otherwise be involved in by reason of his being or having been a manager or serving in a similar capacity of (a) the Company or (b) at the Company's request, any other company or entity of which the Company is a direct or indirect shareholder, affiliate or creditor, except to the extent such expenses, judgments, fines and amounts paid in settlement arise out of his gross negligence or willful misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX LLC, as aforementioned, for a total price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date hereof and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as Class A Managers of the Company for an undetermined period:
 - Mr David Allen, Partner, born on February 21, 1969 in Gloucester, Massachusetts, residing professionally at 300 Park Avenue, 20th Floor, New York, NY 10022;
 - Mr Barry Ritholz, General Counsel, born on April 7, 1966 in New York, New York, residing professionally at 300 Park Avenue, 20th Floor, New York, NY 10022.
3. The following persons are appointed as Class B Managers of the Company for an undetermined period:
 - Mr Herman Boersen, Companies Director, born on 28 July 1972 in Amersfoort, the Netherlands, residing professionally at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
 - Mr Michel van Krimpen, Companies Director, born on 19 February 1968 in Rotterdam, the Netherlands, residing professionally at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), the said person(s) appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX LLC, une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique et ayant son siège social c/o National Corporate Research, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Sébastien Binard, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 25 octobre 2005.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX II, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14.2. La Société doit, dans la plus large mesure permise par le droit luxembourgeois, indemniser, dégager de toute responsabilité et, sur requête, avancer les dépenses réalisées par toute personne ainsi que par ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de succession, relativement à toutes dépenses (en ce compris les frais d'avocats), tous jugements, amendes et montants payés lors d'une procédure de règlement à l'amiable raisonnablement subis par eux relativement à toute action imminente, pendante ou disputée, tous procès, enquête ou procédure auxquels ils pourraient être partie ou être impliqués en raison de leur qualité actuelle ou passée de gérant ou d'employé, ou dans une qualité similaire, (a) de la Société ou (b) à la demande de la Société, de toute autre société ou entité de laquelle la Société est un actionnaire direct ou indirect, affilié ou créancier, sauf dans la mesure où de telles dépenses, de tels jugements, amendes et montants payés lors d'une procédure de règlement à l'amiable, résultent d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle. Le droit d'indemnisation visé ci-avant n'exclut pas les autres droits auxquels ils auraient titre.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales a été souscrit par GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX LLC, susmentionnée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement affectée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2. Sont nommés Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. David Allen, Partner, né le 21 février 1969 à Gloucester, Massachusetts, ayant sa résidence professionnelle au 300 Park Avenue, 20th Floor, New York, NY 10022;

- M. Barry Ritholz, General Counsel, né le 7 avril 1966 à New York, New York, ayant sa résidence professionnelle au 300 Park Avenue, 20th Floor, New York, NY 10022.

3. Sont nommés Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Herman Boersen, administrateur de sociétés, né le 8 juillet 1972 à Amersfoort, Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

- M. Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Binard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 18, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

J. Elvinger.

(001706.3/211/278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

WALVEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06638, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113840.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

W.L.F. WORLD LINE FORMULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06564, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113842.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

LV INVESTISSEMENT AFRIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 82.166.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Signature.

(113843.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

ARNER FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 36.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06497, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113844.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG) COMMANDITE, Société en commandite simple.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 104.561.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société
tenue à Luxembourg le 16 novembre 2005*

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 24.000,- à EUR 8.000.024.000,- par l'émission de 16.000.000 actions nouvelles de Classe B d'une valeur nominale de EUR 500,-, chaque action nouvelle étant entièrement libérée.

A la suite de cette résolution le capital social de CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG) Commandite s'élève à EUR 8.000.024.000,- représenté par 23 actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 500,- chacune et 16.000.025 actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 500,- chacune, entièrement libérées.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000028.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ALEXA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.321.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signature.

(113845.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

CAFFE VALENTINO CENTRO EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5733 Weiler-la-Tour, Z.I. Schlammestee.
R. C. Luxembourg B 72.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06512, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2005.

Pour CAFFE VALENTINO CENTRO EUROPA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(113846.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

BRIXEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 49.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06490, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113847.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

FLEURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06469, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113848.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

IAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 35.510.

EXTRAIT

En date du 9 décembre 2005, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé de révoquer MAZARS & GUERARD S.A. (LUXEMBOURG) du poste de commissaire aux comptes et de nommer la société SICRIS S.A., 6, rue Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes pour la révision des exercices 2004 et 2005.

Pour extrait sincère et conforme

IAM LUXEMBOURG S.A.

D.S. Ruxton

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113940.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

CARROSSERIE SCHINTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6182 Gonderange, 3, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06517, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2005.

Pour *CARROSSERIE SCHINTGEN, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(113849.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

PLASTMAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.575.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLASTMAT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Le liquidateur

(113850.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

KANTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07276, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113852.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

RIVIPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.576.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIVIPRO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(113853.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

**INTERNATIONAL MOTOR RINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROCARBON INTERNATIONAL S.A., puis INDUSTRIALE INTERNATIONAL RING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 71.583.

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INTERNATIONAL MOTOR RINGS S.A., R.C.S. Luxembourg B 71.583, constituée originellement sous la dénomination de EUROCARBON INTERNATIONAL S.A., et dont le siège social a été transféré de CH-Delémont, Jura, Suisse au Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 884 du 24 novembre 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1267 du 28 novembre 2003.

La séance est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Ingrid Heintz, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille cinquante (1.050) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs suisses (CHF) chacune, elles-mêmes réparties en sept cents (700) actions ordinaires de catégorie A et trois cent cinquante (350) actions dites de participation de catégorie B, constituant l'intégralité du capital social d'un million cinquante mille (1.050.000,-) francs suisses (CHF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de CHF 700.000,- pour le ramener de son montant actuel de CHF 1.050.000,- à CHF 350.000,- par annulation des 700 actions ordinaires de catégorie A et par remboursement du montant de CHF 700.000,- aux actionnaires.

2. Suppression des deux catégories d'actions A et B.

3. Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est réduit à concurrence de CHF 700.000,- pour le ramener de son montant actuel de CHF 1.050.000,- à CHF 350.000,- par annulation des 700 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de CHF 1.000,- chacune et par remboursement du montant de CHF 700.000,- aux actionnaires.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Les deux catégories d'actions A et B sont supprimées, de sorte que les 350 anciennes actions dites de participation de catégorie B sont converties en actions ordinaires.

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille (350.000,-) francs suisses (CHF), divisé en trois cent cinquante (350) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs suisses (CHF) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Muller, I. Heintz, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(003706.3/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

**INTERNATIONAL MOTOR RINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROCARBON INTERNATIONAL S.A., puis INDUSTRIALE INTERNATIONAL RING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 71.583.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2239 du 21 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(003707.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

PORTOFINO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.133.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PORTOFINO PROPERTIES S.A., qui a été tenue à Luxembourg en date du 22 octobre 2002 que:

1. Madame Claudine Bohnenberger, demeurant à L-5860 Hesperange, 27, rue Camille Mersch, est nommée administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006 en remplacement de Monsieur Francis Meyer;

2. Madame Josée Mangen, demeurant à L-2628 Luxembourg, 81, rue des Trévires, est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006 en remplacement de Madame Claudine Bohnenberger;

3. une convention de domiciliation a été conclue pour une durée indéterminée entre Mademoiselle Josée Ludovissy, expert-comptable, demeurant à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et la société PORTOFINO PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour extrait conforme

J. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08200. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(113857.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

PORTOFINO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.133.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société PORTOFINO PROPERTIES S.A. qui a été tenue à Luxembourg en date du 7 décembre 2005 que:

1. Mademoiselle Corinne Muller, biologiste en bâtiment, demeurant à L-8461 Eischen, 32, rue Bourg, est nommée administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006 en remplacement de Madame Claudine Bohnenberger;

2. Monsieur Michel Muller, employé privé, demeurant à L-7320 Steinsel, 38, rue de la Forêt, est nommé commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006 en remplacement de Madame Josée Mangen.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour extrait conforme

J. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113859.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

AMCO INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 73.269.

—
L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une réunion des associés de la société AMCO INVEST, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, numéro B 73.269, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 145 du 15 février 2000, modifiée en dernier lieu par acte sous seing privé du 28 décembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1192 du 8 août 2002.

L'assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur William Denis O'Reilly, gérant de société, demeurant à Glenagary Woods Holmstom Dom, Co. Dublin, Irlande,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien Binard, licencié en droit, demeurant à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Bergin, gérant de société, demeurant à 10, Merton Drive, Ranelagh, Dublin 6, Irlande.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- Que des avis de convocation ont été envoyés aux associés par courrier recommandé le 2 décembre 2005; que les associés ont par conséquent été dûment notifiés et ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour.

- Que l'assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Introduction d'une version anglaise des statuts qui prévaudra.

2. Refonte complète des statuts de la Société, y compris la modification de l'objet de la Société tel que décrit dans l'article 3 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet social de la Société consiste en l'acquisition, la gestion, l'exploitation par le biais de la location et autres moyens, et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle peut juger utiles à l'accomplissement de son objet.

La Société peut exercer, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, toutes opérations qui peuvent être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet ou celles qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet.

La Société peut en outre se porter garant, accorder des prêts ou assister d'une manière différente une autre société dans laquelle elle tient une participation directe ou indirecte, ou qui fait partie du même groupe de sociétés.

La Société peut, d'une manière générale, entreprendre toutes les actions et opérations en relation avec le contrôle et la surveillance qu'elle juge nécessaire à l'accomplissement de son objet social.»

3. Nomination de gérants additionnels de la Société.

4. Nomination du commissaire aux comptes de la Société.

5. Divers.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la Société, y compris l'objet de la Société, et d'y introduire une version anglaise qui fera foi.

Lesdits statuts auront désormais la teneur suivante:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company consists in the acquisition, management, exploitation by way of leasing and otherwise and, as the case may be, the sale of buildings of any nature, either in Luxembourg or abroad.

The Company may generally carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate operations, either in Luxembourg or abroad, which are related directly or indirectly, in whole or in part, to its corporate purpose.

The Company may realize its corporate purpose directly or indirectly for its own account and for the account of third parties, alone or in partnership by carrying out any operation facilitating such purpose or the corporate purpose of companies in which it holds a participation.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may generally take all controlling and supervision related actions and carry out all operations it may deem useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of AMCO INVEST, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at ninety-nine thousand one hundred fifty-seven Euro and forty-one cents (EUR 99,157.41) represented by four thousand (4,000) shares having a par value of twenty-four coma seven eight nine three five two five Euro (EUR 24.7893525) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of its/their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (cause légitime).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, in the case of more than one manager, by the joint signatures of one (1) A Manager and one (1) B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager or the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of his(their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 18. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 12 day of June at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 22. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Supervision of the company

Art. 23. Should the Company be held by more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of share-

holders shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed three (3) years.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Traduction française du texte qui précède:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les statuts présents.

Art. 2. L'objet social de la Société consiste en l'acquisition, la gestion, l'exploitation par le biais de la location et autres moyens, et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle peut juger utiles à l'accomplissement de son objet.

La Société peut exercer, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, toutes opérations qui peuvent être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet ou celles qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet.

La Société peut en outre se porter garant, accorder des prêts ou assister d'une manière différente une autre société dans laquelle elle tient une participation directe ou indirecte, ou qui fait partie du même groupe de sociétés.

La Société peut, d'une manière générale, entreprendre toutes les actions et opérations en relation avec le contrôle et la surveillance qu'elle juge nécessaire à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de AMCO INVEST, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (EUR 99.157,41), représentée par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur de vingt-quatre virgule sept huit neuf trois cinq deux cinq euros (EUR 24,7893525) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe le terme de leur mandat. Les gérants peuvent être révoqués librement à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B.

La Société sera engagée en toute circonstance par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B ou la signature isolée de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle des associés sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg prévu par la convocation de l'assemblée, le douzième jour du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées d'associés pourront également être tenues en ce lieu et à la même heure, comme il peut être précisé dans les convocations des assemblées respectives.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont alloués à la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 22. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

F. Surveillance de la société

Art. 23. Au cas où la Société comprend plus de vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder trois (3) années.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme Gérants B de la Société:

- M. Patrick Rochas, né le 21 avril 1953 à Chatou Yvelines, France, demeurant au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- M. Maurice Houssa, né le 25 avril 1959 à Luluabourg, République du Congo, demeurant au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg; et

- M. Yves Mertz, né le 19 septembre 1957 à Arlon, Belgique, demeurant au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Suite à la nomination susmentionnée, l'assemblée générale décide que le conseil de gérance de la Société sera désormais composé de la manière suivante:

- M. William Denis O'Reilly, né le 28 décembre 1968 à Dublin, Irlande, demeurant à Glenagary Woods Holmstom Dom, Co. Dublin, Irlande (Gérant A);

- M. Robert Bergin, né le 25 octobre 1964 à Dublin, Irlande, demeurant au 10, Merton Drive, Ranelagh, Dublin 6, Irlande (Gérant A);

- M. Patrick Rochas, né le 21 avril 1953 à Chatou Yvelines, France, demeurant au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg (Gérant B);

- M. Maurice Houssa, né le 25 avril 1959 à Luluabourg, République du Congo, demeurant au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg (Gérant B); et

- M. Yves Mertz, né le 19 septembre 1957 à Arlon, Belgique, demeurant au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg (Gérant B).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Maurius Kaskas, COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION, R.C. Luxembourg B 37.039, avec siège social au 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de la Société appelée à approuver les comptes de la Société au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale décide également de nommer ERNST & YOUNG S.A., R.C. Luxembourg B 47.771, avec siège social au 7, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme commissaire aux comptes de la Société pour une période débutant à la fin de l'assemblée générale de la Société appelée à approuver les comptes de la Société au 31 décembre 2004 et se terminant lors de l'assemblée générale de la Société appelée à approuver les comptes de la Société au 31 décembre 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W.D. O'Reilly, S. Binard, R. Bergin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 151S, fol. 36, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(004044.3/230/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

TGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 94.879.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Bonnevoie (Luxembourg), en date du 18 juillet 2003, acte publié au Mémorial C n° 890 du 30 août 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 février 2004, acte publié au Mémorial C n° 447 du 28 avril 2004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TGI, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(000070.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

TGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 94.879.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Bonnevoie (Luxembourg), en date du 18 juillet 2003, acte publié au Mémorial C n° 890 du 30 août 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 février 2004, acte publié au Mémorial C n° 447 du 28 avril 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TGI, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(000068.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

HEERBURG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 111.293.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 26 octobre 2005

- L'Assemblée accepte la démission de Mme Fernande Poncin et de Mlle Armelle Beato de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 2 novembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement la société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et la société FMS SERVICES S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

- L'Assemblée accepte la démission de Mlle Geneviève Baue de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 2 novembre 2005.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Eric Herremans, sous-directeur, Luxembourg.

Pour extrait conforme

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000007.3/032/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

FINANCIERE PLUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.396.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of FINANCIERE PLUS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register, under the number B 82.396, incorporated pursuant to a notarial deed on the 25 May 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 13 December 2001, number 1161.

The meeting was opened with Mrs Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, residing in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Mr Rodolphe Mouton, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- Amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company;

2.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

Art. 3. «The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE PLUS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.396, constituée suivant acte notarié en date du 25 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1161 du 13 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 3 des statuts de la Société;

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. «La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wagner-Chartier, R. Mouton, A. Gobert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2005, vol. 899, fol. 33, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(001906.3/239/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

FINANCIERE PLUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(001907.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

BELGOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.221.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELGOFIN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(113863.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

MARBRERIE MICHELINI DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 67.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06520, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2005.

Pour MARBRERIE MICHELINI DISTRIBUTION S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(113864.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

BCF PHOTONICS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.936.950,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.960.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2003, réf. LSO-BL07840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BCF PHOTONICS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG

Signatures

(113867.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

N&W, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 100,000.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 102.141.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the fourth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Wellington, a limited liability company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 31910 SMB, Grand Cayman, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Marion Lalève, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Philadelphia on 3rd November 2005.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

I. it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of N&W, S.à r.l., with registered office at 398, route d'Esch in L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 102.141 (the Company);

II. the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 4 June 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1029 of 14 October 2004;

III. the Company's subscribed share capital is set at EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) divided into 4,000 (four thousand) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;

- IV. the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- V. the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;
- VI. the Sole Shareholder is the final beneficial owner of the liquidation;
- VII. the appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder receives all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden i.e. any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- VIII. consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- IX. it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- X. it grants full discharge to the managers and the auditor of the Company for their mandate from the date of their appointment up to the date of the present meeting; and
- XI. the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date hereof at 398, route d'Esch in L-1471 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day set out at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing agent representing the Sole Shareholder, such agent signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Wellington, une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 31910 SMB, Grand Cayman, Iles Cayman (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Maître Marion Lalève, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Philadelphie, le 3 novembre 2005.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, existant sous la dénomination de N&W, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.141 (la Société),

II. la Société a été constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 4 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1029 du 14 octobre 2004;

III. le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 100.000 (cent mille euros) réparti en 4.000 (quatre mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;

IV. l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

V. l'Associé Unique a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

VI. l'Associé Unique est le bénéficiaire économique final de l'opération,

VII. la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

VIII. partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

IX. la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

X. la comparante donne décharge pleine et entière au gérant unique de la Société pour son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à ce jour; et

XI. les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date des présentes au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lalève, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 novembre 2005, vol. 433, fol. 87, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(003458.3/242/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

THIELTGES-ZUNKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Mertert, 2, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 89.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06524, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2005.

Pour THIELTGES-ZUNKER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(113868.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

APO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 97, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 65.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06526, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2005.

Pour APO LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(113869.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

BCF PHOTONICS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.622.700,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.959.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2003, réf. LSO-BL07839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BCF PHOTONICS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG

Signatures

(113870.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

FINTEK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 69.060.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 9 décembre 2005

- L'Assemblée accepte la démission de M. Giorgio Alfieri et de Mlle Geneviève Baue de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement la société FMS SERVICES S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg, qui termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

- L'Assemblée accepte la démission de Mme Fernande Poncin de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Eric Herremans, sous-directeur, Luxembourg.

Pour extrait conforme

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000033.3/1023/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SOLARPOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R. C. S. Luxembourg B 91.733.

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLARPOWER S.A., avec siège social à L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 294 du 19 mars 2003.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.733.

La séance est ouverte à quinze heures quinze (15.15), sous la présidence de Monsieur Jos Hein, industriel, demeurant à L-6660 Born, 1, Schlassstrooss.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Betty Hein, administrateur de sociétés, demeurant à L-6794 Grevenmacher, 10, route du Vin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Henriette Hein-Lies, industrielle, demeurant à L-6660 Born, 1, Schlassstrooss.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée:

1.- Refonte complète des statuts de la société pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes actuellement propriétaires des actions et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de SOLARPOWER S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Grevenmacher.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir les filiales, succursales, agences, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- toutes opérations de protection de l'environnement, le commerce et la fabrication de machines et engins pour la fabrication et la récupération d'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie ou de sources d'énergie renouvelables, ainsi que l'assistance relative aux développements de projets et de nouvelles technologies dans le domaine des énergies renouvelables,

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet où qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Toutes les actions sont entièrement libérées.

Les actions sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent pas faire l'objet d'un cautionnement par un actionnaire, qu'il soit une personne physique ou une personne morale.

Art. 6. Les actions sont indivisibles. La société reconnaît, en relation avec l'exercice des droits d'actionnaires, seulement un propriétaire par action.

Si une ou plusieurs actions appartiennent à plusieurs personnes, les droits attachés à ces titres ne peuvent être exercés que si une seule personne de ce groupe ou un autre actionnaire soit mandatée à cette fin.

Art. 7.

1. Libre transmission des actions par donation et/ou pour cause de mort.

Les actions sont librement transmissibles par donation entre vifs et/ou pour cause de mort en ligne directe entre frères, soeurs, neveux et nièces des actionnaires, sans restrictions. Toute autre cession entre vifs et/ou pour cause de mort est soumise aux conditions indiquées au point 3 ci-dessous.

2. Transfert des actions à titre onéreux entre actionnaires.

En cas de demande de transfert par l'un des actionnaires de ses actions, les autres actionnaires bénéficieront d'un droit de préemption sur ces actions proportionnellement à leur participation dans la société, à un prix agréé entre actionnaires et fixé à la majorité d'au moins 2/3 (deux tiers) des voix présentes ou représentées lors de chaque assemblée générale ordinaire statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice de l'année précédente («le prix agréé»).

Cette valeur sera déterminante, indépendamment de toute estimation éventuelle par les tiers, pour la cession d'actions entre actionnaires.

Cette offre se fera selon la procédure suivante:

- L'actionnaire qui a l'intention de vendre tout ou partie de ses actions doit notifier cette intention au président du conseil d'administration par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse du siège social de la société. Cette demande de cession indiquera les nom, prénom, adresse du cessionnaire et le nombre d'actions dont la cession est envisagée. Cette demande de cession vaut offre de vente.

- Le conseil d'administration transmettra endéans 10 (dix) jours cette information par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux autres actionnaires, qui auront un délai de 60 (soixante) jours pour notifier leur intention d'acheter le nombre d'actions au prix agréé entre actionnaires et fixé à la majorité d'au moins 2/3 (deux tiers) des voix présentes ou représentées lors de chaque assemblée générale ordinaire statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice de l'année précédente. Le nombre d'actions pour lequel chaque actionnaire pourra exercer son droit de préemption sera calculé comme suit:

a. selon la règle de souscription maximale soit proportionnellement à leur participation détenue dans la société suivant la formule: $(nA/(nT-nV))*nV$

avec:

nA: nombre d'actions détenues par l'actionnaire-acquéreur avant l'opération,

nT: nombre total d'actions de la société,

nV: nombre d'actions offertes par l'actionnaire-vendeur,

b. selon la règle de souscription restrictive en ne souscrivant qu'un nombre défini d'actions, soit un nombre inférieur au nombre d'actions auquel l'actionnaire-acquéreur aurait eu droit selon la règle de souscription maximale.

- Passé ce délai, le conseil d'administration informera les actionnaires intéressés à l'achat, endéans 10 (dix) jours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sur le nombre d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaire-acquéreur avec invitation de faire part dans un délai de 60 (soixante) jours de leur offre ferme d'acheter au prix agréé le nombre d'actions supplémentaires du solde d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaires-acquéreur lors de la première phase de souscription. Le nombre d'actions pour lequel chaque actionnaire pourra exercer son droit de préemption additionnel sera calculé comme suit:

a. selon la règle de souscription maximale soit proportionnellement à leur participation détenue dans la société suivant la formule: $(nA/(nT-nV))*nV$

avec:

nA: nombre d'actions détenues par l'actionnaire-acquéreur avant l'opération,

nT: nombre total d'actions de la société,

nV: solde d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaire-acquéreur,

b. selon la règle de souscription restrictive en ne souscrivant qu'un nombre défini d'actions, soit un nombre inférieur au nombre d'actions auquel l'actionnaire-acquéreur aurait eu droit selon la règle de souscription maximale.

- A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le conseil d'administration convoquera endéans 30 (trente) jours une assemblée générale extraordinaire, informant les actionnaires du résultat de ces opérations.

Si toutefois un solde d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaire-acquéreur subsiste après la deuxième procédure de souscription, ce solde pourra être repris prioritairement par:

I. un ou plusieurs actionnaires-acquéreur ayant déjà souscrit lors de la procédure de préemption engagée selon la règle de souscription maximale, le nombre des actions restantes étant repris au prix agréé par un ou plusieurs actionnaires-acquéreur après avoir été réparti proportionnellement et en fonction des demandes des actionnaires-acquéreur, ces demandes ne pouvant dépasser le nombre réel du solde d'actions,

II. la société elle-même en tant qu'acquéreur potentiel des actions dans les limites des dispositions légales applicables,

III. un tiers acquéreur selon la procédure décrite sous le point 3 du présent article.

- Les cessions doivent se faire à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées comme suit: le prix agréé fixé lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice de l'année précédente, est payable au cédant en 3 (trois) tranches déphasées, distantes l'une de l'autre d'un intervalle de 3 (trois) années à raison d'un 1/3 (un tiers) du montant convenu et avec majoration d'intérêts calculés au taux EURIBOR 1 an; la première tranche étant à payer dans un délai de 60 (soixante) jours après l'accord définitif résultant de l'assemblée générale extraordinaire.

- A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires pourra décider que le prix agréé sera à payer en une seule fois selon les modalités à arrêter entre parties.

3. Transfert et cession des actions à des tiers non actionnaires.

Sous réserve des hypothèses visées sous le point 1^{er} du présent article, les actions sont incessibles entre vifs et/ou pour cause de mort à des tiers non actionnaires sans l'accord unanime de tous les actionnaires restants.

Tout actionnaire s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que ce soit, tout ou partie de ses actions dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres actionnaires qui disposent d'un droit de préemption.

Dans ce cas, la procédure prévue au point 2 du présent article sera applicable.

Si, après réalisation de la procédure intégrale prévue au point 2 du présent article, il reste des actions mises en vente qui n'ont pas trouvé preneur au terme des procédures prévues audit point 2, celles-ci sont cessibles à des tiers aux conditions suivantes.

A. L'actionnaire-vendeur est obligé de révéler l'identité du tiers non-actionnaire au conseil d'administration qui transmet cette information par lettre recommandée avec demande d'avis de réception endéans un délai de 30 (trente) jours aux autres actionnaires.

B. Endéans 30 (trente) jours après cette notification aux actionnaires, les actionnaires sont convoqués à une première assemblée générale extraordinaire, dans laquelle une majorité d'au moins 2/3 (deux tiers) des votes des actionnaires présents ou représentés lors de cette assemblée doit être atteinte afin d'accepter l'offre du tiers.

C. En cas de vote négatif pour le tiers acquéreur, soit l'actionnaire-vendeur, soit les actionnaires restants disposent d'un délai de 60 (soixante) jours après l'assemblée générale extraordinaire pour présenter un nouveau tiers acquéreur. Si l'actionnaire-vendeur ou les actionnaires restants font usage de ce droit, la procédure des points du présent point 3 sera de nouveau d'application.

D. Cette procédure du point 3 sera à appliquer jusqu'à aboutir à un vote positif pour le tiers acquéreur.

Si toutefois après trois passages, la procédure décrite ci-dessus n'aboutit pas à un vote positif pour le tiers acquéreur, les actionnaires restants sont tenus:

- soit, en premier lieu, d'acquérir les actions de l'actionnaire-vendeur au prix agréé du point 2 du présent article,
- soit, en deuxième lieu, d'accepter l'offre du tiers acquéreur présentée par l'actionnaire-vendeur dans un délai de 60 (soixante) jours après la date de la dernière assemblée générale extraordinaire ayant eu à l'ordre du jour la décision relative à l'offre du tiers acquéreur.

En cas de litige relatif au transfert et/ou à la cession d'actions à des tiers non actionnaires, les droits attachés aux actions en question restent suspendus jusqu'au moment où un accord unanime concernant le transfert et/ou la cession de ces actions sera signé entre les actionnaires et le tiers non actionnaire.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de sept au plus, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration choisit un secrétaire, administrateur ou non, qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président. Une réunion du conseil d'administration doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, celui-ci désigne un autre administrateur pour présider le conseil d'administration en question. Faute de désignation d'un autre administrateur par le président, le conseil d'administration désigne l'administrateur qui préside le conseil d'administration en cause.

Les convocations à toutes les réunions du conseil d'administration sont communiquées aux administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou en cas d'accord préalable de tous les administrateurs.

La convocation indique l'heure et le lieu de la réunion et en contient l'ordre du jour.

Il peut être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, ou par tout moyen de reproduction d'un écrit, de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toutes les réunions sont tenues au siège ou à tel endroit déterminé par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, ou tout moyen de reproduction d'un écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Aucun administrateur ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins 2/3 (deux tiers) des administrateurs en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à l'exception des décisions énumérées à l'alinéa suivant et qui requièrent une majorité qualifiée d'au moins 2/3 (deux tiers) des membres présents ou représentés.

La majorité qualifiée est requise pour les décisions suivantes:

- la cession de parties essentielles de la valeur d'exploitation de la société,
- l'acquisition et la cession de biens immobiliers pour les besoins propres de la société ou de ses filiales,
- l'octroi de garanties, de cautions ou d'aval sous quelque forme que ce soit,
- la désignation d'un ou plusieurs administrateurs-délégués et la détermination de leurs attributions,
- la nomination et la révocation d'un Directeur Général et/ou de membres du comité de direction,
- la désignation de mandataires généraux ou spéciaux (fondés de pouvoir, porteurs de signatures, etc.) ainsi que la détermination de leurs pouvoirs,
- la proposition de nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la société,

- tout accord de coopération industrielle ou commerciale entre un tiers d'une part et la société d'autre part, d'une durée supérieure à 2 (deux) ans et à l'exclusion des accords conclus dans le cadre de la gestion courante de la société et/ou de ses filiales,

- la conclusion et/ou le renouvellement d'accords d'intéressement d'entreprises avec les salariés de la société et/ou de ses filiales,

- la détermination du vote de la société en tant qu'actionnaire ou associé dans toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire de ses filiales et sur tous les points figurant à l'ordre du jour de telles assemblées.

Les décisions suivantes à prendre par le conseil d'administration requièrent en outre une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité qualifiée indiquée à l'article 18 des statuts:

- la détermination et l'adoption du budget annuel du prochain exercice (au plus tard dans le mois précédent la clôture de l'exercice en cours), incluant notamment les investissements à réaliser et la révision semestrielle du budget,

- l'acquisition et la cession d'immobilisations réalisées par la société non incluses dans le budget approuvé et entraînant un dépassement de plus de 10% du budget d'investissement en cumulé sur l'année,

- toute décision autorisant le conseil d'administration à acquérir, aliéner, transférer, apporter, échanger et entreprendre toutes autres opérations de disposition généralement quelconques de toute participation prise ou à prendre par la société et/ou de tout immeuble acquis ou à acquérir par la société.

En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion du conseil d'administration est prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs équivaut à une décision adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une même résolution, et peuvent être exprimées par écrit ou tout moyen de reproduction d'un écrit.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration sont approuvés par le conseil d'administration. Ils sont signés par tous les membres présents aux séances, et envoyés en copie à tous les administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués, qui peuvent à tout moment être révoqués ou démis de leurs fonctions par le conseil d'administration.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Les délégués à la gestion journalière ont les pouvoirs qui leur sont délégués par résolution du conseil d'administration. Il peut également désigner des mandataires généraux ou spéciaux ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée:

- En toutes circonstances et sans limitation par les signatures conjointes de trois membres du conseil d'administration.

- Par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée dans le cadre de cette gestion journalière.

- Par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites de ce pouvoir.

- Dans ses rapports avec les administrations publiques, par les signatures conjointes de deux administrateurs pour les actes ayant trait aux échanges d'informations avec les administrations.

- Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration en fonction.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils sont rééligibles.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle ordinaire se réunit de plein droit le deuxième samedi du mois de juin à dix heures trente (10:30) au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Les assemblées générales sont convoquées dans les formes et les délais prévus par la loi. La convocation doit reproduire l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en personne ou en désignant par écrit, ou tout moyen de reproduction d'un écrit, un mandataire qui doit être un actionnaire.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Le président du conseil d'administration préside les assemblées générales des actionnaires.

En cas d'absence du président, celui-ci désigne un autre administrateur et/ou actionnaire pour présider l'assemblée générale en question.

Faute de désignation d'un autre administrateur et/ou actionnaire par le président, les actionnaires présents désignent l'actionnaire qui préside l'assemblée générale.

Le président de l'assemblée générale désigne le secrétaire.

L'assemblée générale élit un ou plusieurs scrutateurs.

Le président, le secrétaire et le ou les scrutateurs forment le bureau de l'assemblée.

Les délibérations des assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal qui comprend les résolutions prises, les nominations faites ainsi que les déclarations que les actionnaires peuvent demander de faire acter. La liste de présence des actionnaires présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal.

Les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau ainsi que par tout actionnaire demandant de le signer.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par le président de l'assemblée générale et le secrétaire.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix. L'assemblée générale des actionnaires délibère conformément aux conditions de quorum et de majorité indiquées ci-après.

L'assemblée générale ne peut délibérer et agir valablement que si au moins 2/3 (deux tiers) des actions sont présentes ou représentées. A défaut de quorum lors d'une première assemblée, une seconde assemblée ayant le même ordre du jour et convoquée conformément à la loi, pourra délibérer valablement sans conditions de quorum de présence.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'exception des décisions énumérées à l'alinéa suivant et qui requièrent une majorité qualifiée d'au moins 2/3 (deux tiers) des actions présentes ou représentées.

La majorité qualifiée est requise pour les décisions suivantes:

- toute décision de modifications des statuts, à l'exception de celles prévues par l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915;

- les décisions de cession à un tiers de tout ou partie du capital de la société conformément à l'article 7 des statuts,

- les décisions de fusion, d'apport partiel d'actifs et de changement total ou partiel d'activité de la société,

- la détermination et l'adoption du budget annuel du prochain exercice (au plus tard dans le mois précédent la clôture de l'exercice en cours), incluant notamment les investissements à réaliser et la révision semestrielle du budget,

- l'acquisition et la cession d'immobilisations réalisées par la société non incluses dans le budget approuvé et entraînant un dépassement de plus de 10% du budget d'investissement en cumulé sur l'année,

- toute décision autorisant le conseil d'administration à acquérir, aliéner, transférer, apporter, échanger et entreprendre toutes autres opérations de disposition généralement quelconques de toute participation prise ou à prendre par la société et/ou de tout immeuble acquis ou à acquérir par la société.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

2.- Fixation du nombre des administrateurs à six.

3.- Nomination d'un administrateur suppléantaire et fixation de la durée de son mandat.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est partant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société.

L'assemblée générale extraordinaire décide que les statuts de la société auront dorénavant la teneur telle qu'arrêtée dans l'ordre du jour de la présente assemblée et émarginée ci-avant. Le texte afférent des statuts est considéré comme reproduit ici.

30376

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le nombre des administrateurs à six (6).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de confirmer les mandats des administrateurs actuels en fonction et de nommer comme administrateur supplémentaire de la Société Madame Maggy Hein, licenciée en sciences commerciales et financières, née à Grevenmacher, le 9 juillet 1970, demeurant à L-7263 Helmsange, 19, rue de la Libération.

Le mandat de l'administrateur Maggy Hein, prénommée, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 (deux mille dix).

Frais

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à quinze heures vingt (15.20).

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Hein, H. Lies, B. Hein, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2005, vol. 533, fol. 38, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 6 janvier 2006.

J. Gloden.

(003439.3/213/341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

SOLVAY PHARMACEUTICALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 101.280.

In the year two thousand five, on the twenty-second day of December.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

SOLVAY, a société anonyme, governed by Belgian Laws, with registered office at B-1050 Brussels, 33, rue du Prince Albert, Belgium, registered with the Register of Commerce of Brussels under number 403.091.220 (the «Shareholder»), hereby represented by M^e Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Brussels on December 19th, 2005.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person or its proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée SOLVAY PHARMACEUTICALS, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of June 20th, 2004, published in the Mémorial C number 823 of August 11th, 2004 and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 101.280. The articles of incorporation have not been amended since this date.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of three hundred million Euro (EUR 300,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to three hundred million twelve thousand five hundred Euro (EUR 300,012,500.-) divided into twelve million five hundred (12,000,500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. To issue twelve million (12,000,000) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium of two billion six hundred nineteen million sixty thousand six hundred Euro (EUR 2,619,060,600.-), by Solvay and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4. To amend article five, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

5. To allot share premium in an amount of thirty million one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 30,001,250.-) to the legal reserve.

6. To acknowledge the resignation of Mr Daniel Broens, Mr René Degrevé, Mr Jacques Levy-Morelle, Mr Aloysius Michielsen, Mr Francesc Junyent, Mr Claus Steinborn and Mr Juergen Weesolowski, Mr J. Ernst as managers of the Company with effect as of 31 December 2005.

7. To reduce the number of managers of the Company from ten (10) to four (4), to appoint two new managers of the Company with effect on 31 December 2005 and to set the duration of their mandate.

8. Miscellaneous.

And in consideration of a Report (as defined hereafter), a copy of which Report has been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, remains attached to the present deed and is registered with the present deed, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of three hundred million Euro (EUR 300,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to three hundred million twelve thousand five hundred Euro (EUR 300,012,500.-) divided into twelve million five hundred (12,000,500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Shareholder resolves to issue twelve million (12,000,000) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared SOLVAY, represented as above mentioned (the «Subscriber»).

The Subscriber declares to subscribe for twelve million (12,000,000) new shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, with payment of a share premium in a total amount of two billion six hundred nineteen million sixty thousand six hundred Euro (EUR 2,619,060,600.-), and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of the entire issued share capital minus one share of SOLVAY PHARMACEUTICALS S.A., a société anonyme, governed by the laws of Belgium, with registered office at B-1050 Brussels, 21, rue de l'Arbre Bénit (the «Contribution»).

The Contribution represent a net contribution in an aggregate amount of two billion nine hundred nineteen million sixty thousand six hundred Euro (EUR 2,919,060,600.-)

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge and that there subsist no impediments to the free transferability of such Contribution to the Company.

The Subscriber states together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

A report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the «Report»).

The conclusions of the Report read as follows:

«We decided to value the Shares to be contributed in kind to the Company at an amount of EUR 2,919,060,600.-, which corresponds at least to the total value of the new 12,000,000 shares having a par value of EUR 25.- each to be issued by the Company together with a share premium of EUR 2,619,060,600.-. The total amount of the contribution hence amounts to EUR 2,919,060,600.-.»

Thereupon, the Shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to allot the twelve million (12,000,000) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 5. Subscribed capital (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at three hundred million twelve thousand five hundred Euro (EUR 300,012,500.-) divided into twelve million five hundred (12,000,500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The Shareholder resolves to allot part of the share premium in an amount of thirty million one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 30,001,250.-) to the legal reserve.

Sixth resolution

The Shareholder acknowledges the resignation of Mr Daniel Broens, Mr René Degrevé, Mr Jacques Levy-Morelle, Mr Aloysius Michielsen, Mr Jürgen Ernst, Mr Francesc Junyent, Mr Claus Steinborn and Mr Juergen Wessolowski as managers of the Company, with effect as of 31 December 2005.

Seventh resolution

The Shareholder resolves to reduce the number of managers of the Company from ten (10) to four (4) and to appoint:

- Mr Ewbank, company director, professionally residing at NL-1381 CP Weesp, C.J. van Houtenlaan 36, and
- Mr Dambremez, company director, professionally residing at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert,

as new managers of the Company with effect on December 31st, 2005 for a term ending with the general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on December 31st, 2007.

The Shareholder confirms Mr Werner Cautreels and Mr Paul Vanderhoeven, as managers of the Company, for a term ending with the general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending in 2007.

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding 100% minus one share of the share capital of SOLVAY PHARMACEUTICALS S.A., a company with registered office in the European Union, the Company refers to articles 4-2 of the law of December 29th, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 6,750.-.

The undersigned notary, who understand and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

SOLVAY, une société anonyme, de droit belge, avec siège social à B-1050 Bruxelles, 33, rue du Prince Albert, inscrite au Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 403.091.220 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par M^e Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Bruxelles le 19 décembre 2005.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SOLVAY PHARMACEUTICALS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné du 20 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 823 du 11 août 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-101.280. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois cent millions douze mille cinq cents euros (EUR 300.012.500,-), divisé en douze millions cinq cents (12.000.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de douze millions (12.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission de deux milliards six cent dix-neuf millions soixante mille six cents euros (EUR 2.619.060.600,-), par SOLVAY et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en nature.

4. Modification de l'article cinq, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Allocation de la prime d'émission pour un montant de trente millions mille deux cent cinquante euros (EUR 30.001.250,-) à la réserve légale.

6. Démission de Mr Daniel Broens, Mr René Degrève, Mr Jacques Levy-Morelle, Mr Aloysius Michielsens, Mr Francisc Junyent, Mr Claus Steinborn and Mr Juergen Weesolowski, Mr J. Ernst comme gérants de la Société avec effet au 31 décembre 2005.

7. Réduction du nombre de gérants de dix (10) à quatre (4), nomination de deux nouveaux gérants de la Société avec effet au 31 décembre 2005 et fixation de la durée de leur mandat.

8. Divers.

Et considérant le Rapport (tel que défini ci-après), dont une copie signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois cent millions douze mille cinq cents euros (EUR 300.012.500,-), divisé en douze millions cinq cents (12.000.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'émettre douze millions (12.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite, SOLVAY, représenté comme mentionnée ci-dessus, se présente (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur déclare souscrire douze millions (12.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux milliards six cent dix-neuf millions soixante mille six cents euros (EUR 2.619.060.600,-) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en la totalité du capital social moins une action de SOLVAY PHARMACEUTICALS S.A., une société anonyme de droit belge, avec siège social B-1050 Bruxelles, 21, rue de l'Arbre Bénit (les «Apports»).

Les Apports ainsi apportés représentent un apport total net d'un montant de deux milliards neuf cent dix-neuf millions soixante mille six cents euros (EUR 2.919.060.600,-).

La preuve de la propriété par le Souscripteur des Apports a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur déclare encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité des Apports à la Société.

Le Souscripteur déclare avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités concernant le transfert effectif des Apports à la Société.

Un rapport a été établi par le conseil de gérance de la Société dans lequel sont décrits et évalués les Apports ainsi apportés en nature (le «Rapport»).

Le Rapport contient les conclusions suivantes:

«Nous avons décidé de valoriser les Actions devant être apportées en nature à la Société à un montant de EUR 2.919.060.600,-, qui correspond au moins à la valeur totale des 12.000.000 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune devant être émises par la Société avec paiement d'une prime d'émission de EUR 2.619.060.600,-. Le montant total de l'apport est ainsi de EUR 2.919.060.600,-.»

Ensuite, l'Associé décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les douze millions (12.000.000) de parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social (alinéa 1^{er}).** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent millions douze mille cinq cents euros (EUR 300.012.500,-), divisé en douze millions cinq cents (12.000.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'Associé décide d'allouer une partie de la prime d'émission pour un montant de trente millions mille deux cent cinquante euros (EUR 30.001.250,-) à la réserve légale.

Sixième résolution

L'Associé prend acte de la démission de Mr Daniel Broens, Mr René Degrevé, Mr Jacques Levy-Morelle, Mr Aloysius Michielsen, Mr Jürgen Ernst, Mr Francesc Junyent, Mr Claus Steinborn and Mr Juergen Wessolowski comme gérants de la Société avec effet au 31 décembre 2005.

Septième résolution

L'Associé décide de réduire le nombre de gérants de dix (10) à quatre (4) et de nommer:

- Mr Ewbank, administrateur, résidant professionnellement à NL-1381 CP Weesp, 36, C.J. van Houtenlaan, et

- Mr Dambremez, administrateur, résidant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, comme nouveaux gérants de la Société avec effet au 31 décembre 2005, pour une période se terminant avec l'assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007.

L'Associé confirme Mr Werner Cautreels et Mr Paul Vanderhoeven, comme gérants de la Société pour une période se terminant avec l'assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de 100% moins une action des actions émises par SOLVAY PHARMACEUTICALS S.A., ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport. Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à EUR 6.750,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 88, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 janvier 2006.

P. Decker.

(003655.3/206/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

SOLVAY PHARMACEUTICALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 101.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 janvier 2006.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(003656.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

IMMOBILIERE HAEMELDANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 83.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06528, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2005.

Pour IMMOBILIERE HAEMELDANG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(113872.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

MORSA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.890.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 21 décembre 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Eric Magrini, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Sabine Plattner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Eric Magrini, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Enfin, cette même Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur;
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour MORSA CAPITAL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113937.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.440.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(113873.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

THIRD EYE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 13, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 69.612.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113875.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

UZES, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.990.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07687, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour UZES, Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(113876.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

ETS. LEON STEFFES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 42.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06530, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2005.

Pour ETS. LEON STEFFES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(113877.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

CA.P.EQ. NATEXIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 95.115.

Les comptes annuels au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08848, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(000024.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

HK CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 56.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06535, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2005.

Pour HK CONCEPT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(113880.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

BALTIC ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 53.350.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113883.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

SORTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 76.274.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour SORTI S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(113885.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

TOUCANAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 63.280.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(113886.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

AECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 79.285.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

G&H TRUST

S. Biver

Directeur

(000020.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SILVATRADE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 16.318.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(113888.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

IBISLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.177.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(113890.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

3 NATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 89.083.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-B07701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour 3 NATIONS S.A., Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(113894.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

3 NATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 89.083.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-B07700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour 3 NATIONS S.A., Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(113891.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

SCAN INTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.292.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

G&H TRUST

S. Biver

Directeur

(000021.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

30384

BOREANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.350.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour Conseil d'Administration

G. Schneider / Signature

Administrateur / -

(113898.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

BOREANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.350.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour Conseil d'Administration

G. Schneider / Signature

Administrateur / -

(113909.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

MIC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 33.337.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Signature.

(000051.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

MIC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 33.337.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Signature.

(000050.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.
